

Secret professionnel et partage d'information au sein des établissements sociaux et médico-sociaux

Maîtriser la portée du secret professionnel - Formation en partenariat avec Direction[s]

PUBLIC

Professionnels des établissements de services sociaux et médico-sociaux

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

LES POINTS FORTS

Prendre la mesure de l'étendue du secret professionnel dans les établissements sociaux et médico-sociaux et du nécessaire partage de l'information.

Bénéficier du retour d'expérience d'un spécialiste du secteur social et médico-social.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception

Code
601023

Durée
2 jours / 14 heures

Tarif Inter*
1 345 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les fondements et la portée du secret professionnel
- Appliquer les dispositifs de partage d'informations selon les champs d'intervention
- Gérer les situations d'interface avec les institutions judiciaires

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

Maîtriser les fondements et la portée du secret professionnel

Identifier les cadres juridiques et les informations protégées par le secret professionnel

- Distinguer les fondements légaux actuels du secret professionnel
 - ▶ Analyser les textes de référence (Code pénal, Code de la santé publique, CASF)
 - ▶ Repérer les catégories de professionnels soumis à obligation de secret
- Activité pédagogique : Quiz collaboratif sur des situations professionnelles concrètes avec des cartes « Oui/Non »
- Caractériser les informations couvertes par le secret professionnel
 - ▶ Classifier les données personnelles, médicales et sociales selon leur niveau de protection
 - ▶ Évaluer les conséquences d'une divulgation non autorisée (pénal, civil, disciplinaire)
- Activité pédagogique : relier les types d'informations aux sanctions applicables

Différencier les exceptions légales autorisant ou imposant la révélation d'informations

de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Examiner les situations d'autorisation de révéler des informations protégées
 - ▶ Identifier le consentement éclairé de l'usager comme condition de partage
 - ▶ Appliquer les dispositions relatives à la protection des personnes vulnérables
- Jeu de rôles : simulation des demandes de consentement dans différents contextes
- Reconnaître les obligations légales de signalement et de révélation
 - ▶ Déterminer les situations de danger grave nécessitant un signalement obligatoire
 - ▶ Distinguer signalement judiciaire et transmission d'information préoccupante (IP)
- Etude de cas : analyse de trois situations puis décider le signalement ou non
- Validation de compétence : Étude de cas individuelle écrite puis débriefing collectif sur les décisions prises

Appliquer les dispositifs de partage d'informations selon les champs d'intervention

Utiliser les cadres légaux spécifiques au partage d'informations sectoriel

- Mettre en œuvre le partage en protection de l'enfance
 - ▶ Mobiliser les dispositions du CASF (article L226-2-2) pour échanger en pluridisciplinarité
 - ▶ Structurer la transmission d'informations préoccupantes à la CRIP/cellule départementale
- Activité pédagogique : Rédaction guidée d'une information préoccupante à partir d'une situation fictive
- Appliquer les règles en champ médico-social du handicap et prévention
 - ▶ Exploiter les dispositions relatives aux MDPH et partenariats sanitaires/sociaux
 - ▶ Respecter les limites du partage en prévention de la délinquance
- Cas pratique : étude de trois mini-cas sectoriels

Organiser le partage d'informations en équipe et en réseau partenarial

- Définir le périmètre de l'équipe de soins au sens légal
Délimiter la notion d'équipe selon la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé
Partager les informations strictement nécessaires à la coordination des interventions
- Schéma : identification des acteurs internes et externes avec un code couleur par niveau de partage
- Coordonner les échanges avec les partenaires extérieurs et usagers
 - ▶ Formaliser les protocoles d'échange sécurisés (conventions, chartes, outils numériques)
 - ▶ Garantir les droits d'accès aux informations par les usagers (DMP, dossiers)
- Check-list : Construire une check-list des bonnes pratiques à adopter pour partager des informations en externe



- Validation de compétence : Quiz interactif individuel suivi d'une auto-évaluation avec une grille de compétences

Gérer les situations d'interface avec les institutions judiciaires

Adopter une posture appropriée face aux sollicitations judiciaires

- Répondre aux réquisitions dans le cadre d'enquêtes judiciaires
 - Distinguer le mandat judiciaire, la réquisition et la convocation comme témoin
 - Mesurer l'étendue de l'obligation de répondre versus le maintien du secret
- Simulation express : réception de réquisition avec débriefing collectif immédiat
- Témoigner à l'audience tout en préservant le secret professionnel
 - Préparer son témoignage en identifiant les informations communicables et non communicables
 - Exercer son droit de se taire pour préserver certaines confidences
- Activité pédagogique : Entraînement en trio (témoin/juge/observateur) avec une grille d'observation

Sécuriser la gestion des données et anticiper les risques institutionnels

- Maîtriser l'informatisation et la sécurisation des données sensibles
 - Appliquer les exigences RGPD dans la conservation et transmission d'informations
 - Prévenir les fuites d'informations liées aux outils numériques (mails, logiciels)
- Quiz : vrai / faux sur les bonnes pratiques numériques
- Élaborer un plan d'action personnel pour sécuriser ses pratiques
 - Identifier trois actions prioritaires applicables dans son contexte professionnel
 - Formuler des indicateurs de suivi pour mesurer l'amélioration des pratiques
- Activité pédagogique : rédaction individuelle de trois actions concrètes sur fiche puis tour de table express
- Validation de compétence : Analyse collective de situations cliniques réelles apportées par les participants avec argumentation

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

PARIS

- 8-9 Oct. 2026

A DISTANCE

- 8-9 Oct. 2026

